

## **Procès -verbal du conseil municipal du 13 octobre 2023**

---

**Présents** : Philippe Debatisse, Jocelyne Allain, Stéphane Toutain, Marc Clerissy, Didier Thibault, Jeannette Hamon, Marie Fuks

**Absents excusés** : Olivia Cazareth, Sabrina Reguer, Patrick Bailleau, Eric Letellier

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Marie Fuks

### **Approbation du CR de la dernière réunion**

---

Le CR du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

### **Ordre du jour**

---

#### **1. Repas des aînés**

Au fil des années, nous constatons une baisse régulière du nombre des aînés présents au repas annuel qui leur est dédié en lien avec la commémoration du 11 novembre. Dès lors la proportion d'élus présents augmente par rapport au nombre d'habitants participant au repas. C'est la raison pour laquelle, afin de rééquilibrer les effectifs, monsieur le maire propose d'ouvrir le recrutement du repas des anciens aux habitants de 65 ans et plus (au lieu de 70 ans et plus) ce qui ouvrira ce repas à une dizaine de personnes supplémentaire. Cela portera le nombre d'habitants invités à participer à ce repas à 64 personnes ce qui permet d'espérer une augmentation substantielle du nombre d'aînés présents à cet évènement.

Monsieur le maire demande à l'équipe municipale de valider cette proposition pour pouvoir lancer les invitations au plus vite.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de ramener à 65 ans et plus l'âge des habitants qui seront désormais conviés au repas des aînés organisé par la commune.*

#### **2. Adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie pour l'assistance administrative et juridique**

Monsieur le maire rappelle à l'équipe municipale que la commune bénéficie d'une assistance technique d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) pour les travaux de voirie et qu'elle a également adhéré par délibération du 8 décembre 2022 à la mission « délégué à la protection des données (DPD) ». Il informe l'assemblée délibérante de l'extension des activités d'ELI qui étend désormais son champ d'action à l'assistance administrative et juridique. Il indique que l'adhésion à cette mission ouvre droits aux communes adhérentes aux services suivants :

- 2 actes et/ou projet en la forme administrative par an (convention de servitude de passage, vente de parcelle ou terrain communal en lieu et place du notaire par ex)
- Conseil juridique autant que de besoin
- Conseil en marché public autant que de besoin

- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché par an en procédure adaptée (pièces administratives seulement) intégrant l'accompagnement à l'analyse des offres (relecture du rapport d'analyse des offres), l'analyse elle-même restant à la charge de la collectivité.

Monsieur le maire indique que le coût de cette mission est de 0,80€/hab DGF ce qui représente un montant de  $0,80 \times 304 = 243,20\text{€}$ . En cas de consultation supplémentaire au-delà de 2 actes ou projets par an, la prestation supplémentaire est facturée à 600€ HT.

Au vu de ces informations monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer quant à l'adhésion à cette nouvelle mission d'ELI.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion à l'assistance administrative et juridique d'Eure-et-Loir Ingénierie*

### **3. Demande de participation financière au Fonds d'aide aux Jeunes**

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) est un fonds partenarial placé sous la responsabilité des départements depuis janvier 2005. Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertions sociale et professionnelle. Il participe également au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institutions publiques (Missions locales, CCAS, Associations...). En 2022 le FAJ a bénéficié à 700 jeunes euréliens et les prévisions indiquent que 640 jeunes devraient en bénéficier en 2023.

En 2022 la contribution financière des communes a été de 18 083,80 euros.

Monsieur le maire rappelle que la commune a versé à ce Fonds d'aide aux jeunes la somme de 50 euros en 2022. Il propose de renouveler cette participation en 2023 pour la même somme.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation communale au FAJ d'un montant de 50 euros.*

### **4. Recensement de la population : coordinateur communal et agent recenseur**

Du 18 janvier au 24 février 2024 la commune doit réaliser le recensement de sa population. Il appartient à l'équipe municipale de mettre en place l'organisation nécessaire et de désigner un coordinateur communal et un agent recenseur. Ces fonctions pouvant être cumulées par le même agent, monsieur le maire propose qu'elles soient assignées à Elodie Faria, secrétaire de mairie, qui bénéficie de l'expérience du recensement et de la connaissance de la population communale et pourra facilement réaliser les démarches auprès des habitants.

Il précise que l'équipe municipale doit se prononcer sur les modalités et le montant de la compensation financière à attribuer par le biais du régime indemnitaire à Elodie Faria pour la réalisation de ce travail qu'elle accomplira en dehors de ses heures de travail. Il propose de la dédommager de manière forfaitaire, sachant qu'une dotation de l'Etat sera versée à la commune pour financer les frais afférents au recensement.

En 2018, ce travail a été indemnisé à hauteur de 500 euros brut. Sur cette base, il propose au conseil de verser une indemnité en fonction du temps passé avec un minimum de 750 euros brut.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité*

- 1. La nomination d'Elodie Faria comme coordinateur communal et agent recenseur pour la réalisation du recensement 2024.*
- 2. Le montant de l'indemnité qui lui sera versé en fonction du temps passé avec un minimum de 750 euros Brut*

### Informations et questions diverses

**Projet éclairage public** : Proposition de remplacement des 31 poteaux du bourg en LED par Energie Eure et Loir. Coût 14 000 euros. Subvention prévues 40 % d'Energie Eure et Loir + subvention Fonds vert (10%) directement demandé par EEL. Ces travaux permettent de diminuer de 50% la consommation d'électricité liée à l'éclairage public.

**Repas des anciens** : Proposition d'animation par un magicien

**Travaux école** : Les travaux, dès lors que nous aurons toutes les subventions prévues (dossier prêts et pour certains déjà envoyés à l'exception du fonds vert et de la DETR), seront réalisés sur 2 étés et programmés de la façon suivante : Première année : isolation extérieure et fenêtres ; deuxième année : isolation et changement de la toiture

**Mare de la Barberie** : proposition de chantier bénévole de Eure-et-Loir nature (nettoyage des bordures, retrait des joncs et des branches....) le samedi 4 novembre

19h45 La séance est levée

La secrétaire,

Le Maire,  
Philippe DEBATISSE



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 028-212803100-20231212-20231212\_1-DE